

Index égalité professionnelle

Comme le prévoit l'article L 132-9-3 du Code Général de la Fonction Publique, le Département publie annuellement le résultat en termes d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes sous la forme d'un index de l'égalité professionnelle ainsi que les actions mises en œuvre pour supprimer, le cas échéant, les écarts constatés.

Résultats 1 à 3 sur 3 au total.



2025
**Index égalité
professionnelle 2025**



TÉLÉCHARGER | PDF - 192,8 KO



2024
**Index égalité
professionnelle 2024**



TÉLÉCHARGER | PDF - 123,2 KO



2023
**Index égalité
professionnelle 2023**



TÉLÉCHARGER | PDF - 75,9 KO

